

Procès-verbal du Conseil Municipal de la Commune de Montbron
Département de la Charente



Le 13 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le treize juin, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de MONTBRON, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gwenhaël FRANÇOIS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux :	19
Nombre de présents :	13
Nombre de votants :	18
Date de convocation :	5 septembre 2019
Date d'affichage :	19 septembre 2019

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Gwenhaël François, M. André Arnaudet, Mme Danièle Bernard, Mme Marcelle Buisson, Mme Christine Dussaigne, M. Laurent Château, Mme Claudine Michely, M. Pascal Guimard, Mme Nicole

Delage, M. Bernard Azen, Mme Lisbeth Combaud, M. Sébastien Michaud, Mme Mondary Régine.

Absents et excusés : M. Jacques Albert Morel, Mme Aurélie Truffandier, M. Didier Génini, M. Guy Joyeux, Mme Justine Terrade, M. Jérôme Nicolas.

Pouvoirs : Mme Aurélie Truffandier à Mme Claudine Michely, M. Didier Génini à M. Gwenhaël François, M. Guy Joyeux à Mme Nicole Delage, Mme Justine Terrade à Mme Danièle Bernard.

Secrétaire de séance : Mme Claudine Michely.

Adoption du procès-verbal de la séance n°3 du 15 avril 2019

Monsieur le maire explique que chaque conseiller municipal a été destinataire dans la convocation et a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance n°3 du 15 avril 2019. Il demande s'il y a des observations. Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de cette séance.

1. Demande de subvention Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques
Acquisition de collection

Exposé :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal l'avancée du projet de la médiathèque qui sera située au Minage, en face du Vieux Château.

L'estimation des travaux en phase d'avant-projet définitif a été établi à 508 233.50€ HT. La commune peut espérer plusieurs subventions dont la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques. Plusieurs dossiers pourront être déposés : une demande pour l'extension des horaires d'ouverture, une pour le matériel informatique, une pour l'acquisition de collections, une pour l'équipement et mobilier et une pour la construction et l'aménagement d'une médiathèque.

Celle de la présente délibération concerne l'acquisition de collection sur 2020-2023. Le projet d'acquisition fait ressortir un montant total de 45 410.50€ HT sur 3 ans.

PLAN DE FINANCEMENT			
ACQUISITION DE COLLECTIONS			
Type de subvention	Montant HT de la dépense subventionnable	Subvention escomptée	% du montant total
DGD	45 410.50 €	22 705.25 €	50 %
TOTAL DES SUBVENTIONS		22 705.25 €	50 %
AUTOFINANCEMENT DIRECT COMMUNE		22 705.25 €	50 %
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION (HT)		45 410.50 €	100.00 %

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée d'adopter le plan de financement d'acquisition de collections et de l'autoriser à demander une subvention de 22 705.25 € HT auprès de la DRAC.

Résolution :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de la commune de MONTBRON, à l'unanimité, avec 17 voix pour :

- *approuve* le plan de financement exposé ci-dessus ;
- *autorise* Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC.

**2. Demande de subvention Dotation Générale de Décentralisation pour le projet médiathèque
Extension des horaires d'ouverture**

Exposé :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal l'avancée du projet de la médiathèque qui sera située au Minage, en face du Vieux Château.

L'estimation des travaux en phase d'avant-projet définitif a été établie à 508 233.50€ HT. La commune peut espérer plusieurs subventions dont la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques. Plusieurs dossiers pourront être déposés : une demande pour l'extension des horaires d'ouverture, une pour le matériel informatique, une pour l'acquisition de collections, une pour l'équipement et mobilier et une pour la construction et l'aménagement d'une médiathèque.

Celle de la présente délibération concerne l'extension des heures d'ouverture afin de passer de 18h d'ouverture au public par semaine à 37h, soit 19h de plus. Le coût engendré par cette extension d'ouverture au public représenterait pour la collectivité un surcoût de 17 477.72€ par an.

PLAN DE FINANCEMENT			
EXTENSION HEURES D'OUVERTURE			
Type de subvention	Montant HT de la dépense subventionnable	Subvention escomptée	% du montant total
DGD	17 477.72 €	13 982.17 €	80 %
TOTAL DES SUBVENTIONS		13 982.17 €	80 %
AUTOFINANCEMENT DIRECT COMMUNE		3 495.55 €	20 %
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION (HT)		17 477.72 €	100.00 %

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée d'adopter le plan de financement d'extension des horaires d'ouverture et de l'autoriser à demander une subvention de 13 982.17 € HT auprès de la DRAC. Ce montant sera demandé chaque année pendant 5 ans, la durée maximale possible pour la demande de subvention :

$5 \times 13\,982.17 = 69\,910.85\text{€}$

Résolution :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de la commune de MONTBRON, à l'unanimité, avec 17 voix pour :

- *approuve* le plan de financement exposé ci-dessus ;
- *autorise* Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC.

3. Demande de subvention Dotation Générale de Décentralisation pour le projet médiathèque Matériel informatique

Exposé :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal l'avancée du projet de la médiathèque qui sera située au Minage, en face du Vieux Château.

L'estimation des travaux en phase d'avant-projet définitif a été établie à 508 233.50€ HT. La commune peut espérer plusieurs subventions dont la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques. Plusieurs dossiers pourront être déposés : une demande pour l'extension des horaires d'ouverture, une pour le matériel informatique, une pour l'acquisition de collections, une pour l'équipement et mobilier et une pour la construction et l'aménagement d'une médiathèque.

Celle de la présente délibération concerne l'acquisition de l'équipement informatique pour un montant total d'achat de 12 419.17€ HT.

PLAN DE FINANCEMENT			
EQUIPEMENT INFORMATIQUE			
Type de subvention	Montant HT de la dépense subventionnable	Subvention escomptée	% du montant total
DGD	12 419.17 €	6 209.58 €	50 %
TOTAL DES SUBVENTIONS		6 209.58 €	50 %
AUTOFINANCEMENT DIRECT COMMUNE		6 209.58 €	50 %
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION (HT)		12 419.17 €	100.00 %

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée d'adopter le plan de financement d'acquisition de collections et de l'autoriser à demander une subvention de 6 209.58 € HT auprès de la DRAC.

Résolution :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de la commune de MONTBRON, à l'unanimité, avec 17 voix pour :

- *approuve* le plan de financement exposé ci-dessus ;
- *autorise* Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC.

**4.Demande de subvention Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques
Equipement mobilier**

Exposé :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal l'avancée du projet de la médiathèque qui sera située au Minage, en face du Vieux Château.

L'estimation des travaux en phase d'avant-projet définitif a été établie à 508 233.50€ HT. La commune peut espérer plusieurs subventions dont la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques. Plusieurs dossiers pourront être déposés : une demande pour l'extension des horaires d'ouverture, une pour le matériel informatique, une pour l'acquisition de collections, une pour l'équipement et mobilier et une pour la construction et l'aménagement d'une médiathèque.

Celle de la présente délibération concerne l'acquisition de mobilier. Le projet d'acquisition fait ressortir un montant total de 86 350.00€ HT.

PLAN DE FINANCEMENT			
EQUIPEMENT MOBILIER			
Type de subvention	Montant HT de la dépense subventionnable	Subvention escomptée	% du montant total
DGD	86 350.00 €	43 175.00 €	50 %
TOTAL DES SUBVENTIONS		43 175.00 €	50 %
AUTOFINANCEMENT DIRECT COMMUNE		43 175.00 €	50 %
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION (HT)		86 350.00 €	100.00 %

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée d'adopter le plan de financement d'acquisition de mobilier et de l'autoriser à demander une subvention de 43 175.00 € HT auprès de la DRAC.

Résolution :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de la commune de MONTBRON, à l'unanimité, avec 17 voix pour :

- *approuve* le plan de financement exposé ci-dessus ;
- *autorise* Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC.

5. Décision modificative n°1

----Document budgétaire annexé en fin de document---

6. Estivales 2019

Exposé :

Monsieur le Maire détaille le programme des « Estivales 2019 » qui se déroulera du 28 juin au 28 août au Vieux Château et à la Chapelle Sainte Marthe. Cette année, une annonce a été passée à la maison des artistes ; les 17 exposants ont été choisis par la commission vie locale. Une convention est signée avec chacun d'entre eux.

Le coût de la prestation pour la Commune est le suivant :

- Organisation matérielle et prêt de salles,
- Frais de communication (affiches + invitations),
- Vernissage.

Résolution :

Après avoir entendu les explications qui précèdent, puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avec 17 voix pour :

- *confirme* l'engagement financier de la Commune tel qu'exposé ci-dessus,
- *valide* les conventions proposées ainsi que toutes leurs dispositions et autorise Monsieur le Maire à les signer,
- *autorise* Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.

7. Animations de l'été 2019

Exposé :

Monsieur le Maire présente l'animation prévue pour la fête de la musique le 21 juin prochain. Se produiront au théâtre de Verdure l'école de musique d'Alain Tuillac ainsi que le musicien Luce. Les cachets versés à chacun pour leur prestation sont de 300 euros.

Madame Aurélie Truffandier propose au Conseil Municipal la projection du film *Le collier rouge* le 24 juillet 2019 au théâtre de Verdure. L'entrée est gratuite, le coût de l'opération est de 1274.81 euros TTC. Il comprend la séance, la location du film et les frais de déplacement du Contact Rural Cinéma Agence Tardoire Bonnieure (CRCATB).

Ensuite la représentation de la Guinguette Buissonnière se tiendra le dimanche 28 juillet 2019 au théâtre de Verdure. Le coût de l'opération est de 3 000.00€ TTC pour la commune, correspondant à la prestation de l'association Anis Trio. Seront à payer en supplément les frais de SACEM ainsi que douze repas et des boissons. Le ticket d'entrée sera de 3€ et gratuit pour les moins de 12 ans.

Résolution :

Après avoir entendu les explications qui précèdent, puis délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 16 voix pour et 1 abstention :

- **confirme** les engagements financiers de la Commune tel qu'exposés ci-dessus pour la fête de la musique, la projection du film en plein air et la Guinguette buissonnière,
- **demande** une subvention au Département pour la Guinguette,
- **valide** les conventions proposées ainsi que toutes les dispositions et autorise Monsieur le Maire à les signer,
- **autorise** l'encaissement des droits et intéressements tels qu'ils sont décrits en exposé.

8. Concert du 23 août

Exposé :

Monsieur le Maire explique qu'un concert aura lieu place de l'Eglise le 23 août 2019 : il s'agit du spectacle de Gabriel Saglio. Le coût de la représentation du spectacle est de 2 681€ TTC. A ce tarif, s'ajoute les frais liés à l'animation de l'évènement organisée par l'EIRL Michel Sonorisation pour 1 000€ (mille euros), ainsi que 500€ pour Prest Evéne.

Enfin, l'hébergement au Chambon sera à la charge de la commune pour 172€.

Résolution :

Après avoir pris connaissance des informations qui précèdent, puis délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 17 voix pour :

- **autorise** Monsieur le Maire à régler à « 709 PROD » la somme de 2 681€, à « EIRL Michel Sonorisation » la somme de 1 000€ et à Prest Evéne pour le somme de 500 € pour le concert du 23 août 2019,
- **autorise** Monsieur le Maire à régler les frais de SACEM ainsi que le coût lié à l'hébergement des musiciens.

9. Emplois saisonniers

Exposé :

Des jeunes montbronnais sont recrutés tous les ans pour aider à l'organisation du marché de nuit.

Par ailleurs, les expositions « Estivales » au Vieux Château requièrent la présence temporaire d'hôtesse d'accueil.

A la mairie, des absences momentanées nécessitent l'arrivée de plusieurs agents.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de créer, du 17 juin au 31 août 2019 inclus, plusieurs emplois contractuels saisonniers à temps non complet, représentant environ un équivalent travail de 1 000 heures.

Le Maire rappelle que les crédits inscrits aux articles 6413 et 645 du Budget Primitif 2019 permettent ces recrutements ; il propose donc au Conseil d'autoriser ces recrutements.

Résolution :

Après avoir entendu les explications qui précèdent, puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **autorise** le recrutement saisonnier de 7 agents contractuels (grade : adjoint technique territorial) et de 10 hôtesses d'accueil et administratifs à temps non complet pour la période du 17 juin au 31 août 2019, soit un total de 17 personnels non titulaires représentant ensemble sur cette période un équivalent travail temps de 1 000 heures environ.
- **autorise** Monsieur le Maire à procéder à ces recrutements par voie de contrat à durée déterminée ; la rémunération de ces personnels saisonniers étant fixée par référence à l'indice brut 347.

10. Renouvellement d'un temps partiel d'un personnel des services administratifs

Exposé :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le désir exprimé par Madame Maryse JOSLET, de continuer à travailler à temps partiel, à concurrence de 90 % (quatre-vingt-dix pour cent) de ses obligations hebdomadaires de service. Il précise que ce temps partiel est accordé par l'assemblée mais n'est pas obtenu de droit (ce qui est le cas pour les agents ayant des enfants en bas âge) ; par conséquent, les cotisations de retraite sont basées sur le temps partiel.

Monsieur le Maire rappelle que Madame Maryse JOSLET est employée à temps complet dans les services administratifs de la mairie et qu'elle travaille déjà à temps partiel depuis le 1^{er} février 1996. La précédente autorisation accordée à cet agent a expiré.

Résolution :

Après avoir pris connaissance de ces explications puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, avec 17 voix pour:

- **emet un avis favorable** à la demande présentée par Madame Maryse JOSLET, pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2019.

11. Avancement de grade

Exposé :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Madame Ginette Montrichard remplit les conditions requises pour accéder au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe.

Il précise la situation administrative actuelle de l'agent. Mme Ginette Montrichard est rédacteur, à temps complet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cet avancement de grade et de créer un poste afin de permettre la nomination de l'agent concerné sur son grade.

Résolution :

Après avoir entendu les explications qui précèdent puis délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **approuve** la proposition d'avancement qui lui est présenté,
- **décide** de procéder à la création du poste nécessaire à compter du 1^{er} juillet 2019.

12. Prolongation d'un contrat aidé

Exposé :

Monsieur Arnaudet explique que les contrats aidés prennent désormais la forme de contrat « parcours emploi compétences ».

Madame Hardy Marlène est recrutée à ce titre, 20 heures par semaine depuis le 6 novembre 2018. Cet emploi est aidé à hauteur de 50% par l'Etat dans la limite de 20 heures par semaine. Il peut être renouvelé pour un an, soit du 6 août 2019 au 5 août 2020.

Résolution :

Après avoir entendu les explications qui précèdent, puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **valide** le renouvellement du contrat de Mme Marlène Hardy pour un an au titre de ce contrat « parcours emploi compétence »,
- **autorise** Monsieur le maire à signer tous documents afférents.

13.Local 33 avenue du Général de Gaulle

Exposé :

Monsieur le Maire propose de louer l'ancien local du podologue à côté de la trésorerie à un cabinet d'avocat. Ce bail professionnel de 300 euros par mois serait loué au Cabinet Valois également installé sur Angoulême.

Résolution :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de la commune de MONTBRON, à l'unanimité, avec 17 voix pour :

- **valide** la proposition de location à titre professionnel aux avocats ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le bail avec les prochains locataires.

14.Location au KARST de la Charente

Exposé :

Monsieur le Maire explique que le KARST de la Charente recherche un local pour du stockage. Il leur a été proposé de louer une partie du local des services techniques pour 400 euros par mois.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition et demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention.

Résolution :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de la commune de MONTBRON, à l'unanimité, avec 17 voix pour :

- **valide** la proposition de location au SIAEP du Karst;
- **approuve** le projet de convention ainsi que les incidences financières annoncées ci-dessus ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation avec les prochains locataires.

15. Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement 2020

Exposé :

Monsieur le Maire annonce que le prochain recensement aura lieu en janvier et février 2020. Pour son organisation, la direction régionale Poitou-Charentes de l'INSEE demande à la Commune de nommer un coordonnateur.

Il s'agit d'une personne disponible durant la période du recensement et de sa préparation.

Résolution :

Après avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **nomme** M. Bernard AZEN, coordonnateur communal du recensement 2020.

16. Ordre de mission

Exposé :

Monsieur le Maire a été invité par la fondation Hermès à un séminaire lors duquel il est intervenu pour parler de Montbron.

Il convient de rembourser les frais avancés par Monsieur le Maire lors de ce déplacement.

Monsieur le Maire ne prend part au vote.

Résolution :

Après avoir entendu les explications qui précèdent, puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** le remboursement des frais occasionnés lors du déplacement de Monsieur le Maire, soient deux fois 96 euros.

17. Subvention exceptionnelle

Exposé :

Le RCM a effectué une demande pour l'achat d'un jeu de maillots pour le championnat régional. Monsieur le Maire propose de verser le montant de 134.70 euros afin de participer à cet achat.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres, avec 17 voix pour :

- **valide** le montant de 134.70 euros attribué au club de rugby pour l'achat des maillots,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document utile à cette fin.

18. Modification du nom du bénéficiaire de la subvention

Exposé :

Il y a eu une erreur dans le tableau des subventions aux associations. En lieu et place de « Fête des Potiers » le bénéficiaire de cette subvention est l'association « Tout Terre ».

Résolution :

Après avoir entendu les explications qui précèdent, puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **valide** la modification du nom du bénéficiaire de la subvention,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document utile à cette fin.

Questions diverses

Marché des créateurs : Dimanche 9 juin 2019 a eu lieu le premier marché des créateurs. Les visites ont été nombreuses. L'affluence des visiteurs fut satisfaisante pour la plus grande satisfaction des organisateurs.

Coworking : Monsieur le Maire précise que la première réunion de chantier a eu lieu le mercredi 12 juin et que les travaux commenceront au mois de septembre.

Médiathèque : Le marché de travaux sera lancé la semaine du 17 juin 2019 pour un commencement des travaux au mois d'octobre.

Halle couverte Place de la Liberté : Monsieur Arnaudet explique que la proximité de la place de la Liberté avec l'Eglise et le Vieux-Château nécessite, pour la réalisation de ce projet, l'intervention des Architectes des Bâtiments de France. Une étude est en cours de réalisation avec le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pour mener à bien le projet dans les meilleurs délais.

Rue de Limoges : Monsieur le Maire explique que le réseau pluvial et d'assainissement va être remplacé. La filiale du groupe Vinci, Sogea, spécialisée dans les travaux publics et le bâtiment a été retenue pour les travaux du Syndicat d'eau.

Voirie au Panisson : Le Syndicat d'Eau réalise les travaux du réseau d'eau pendant l'été. La voirie sera, elle, réalisée par la commune au printemps prochain.

Locaux terrain de football et salle des fêtes : Monsieur Arnaudet explique que les toilettes du terrain vont être mises aux normes pendant l'été pour les rendre accessibles à tout public. Celles de la salle des fêtes seront également repensées et les travaux s'enchaîneront après ceux du stade de football.

Changement de main pour les 3 Marchands et l'Europe : Le relais des 3 Marchands sera prochainement fermé pour changement de propriétaire. De même pour l'Europe.

Services civiques : La commune de Montbron a été bibliothèque pilote pour l'accueil du portail numérique du département de la Charente. Il a été proposé d'accueillir deux services civiques d'octobre 2018 à juin 2019 afin de mettre en place cet outil. Ce fut une réussite, les usagers ainsi que la bibliothécaire ont été satisfaits de ces deux jeunes. Aujourd'hui l'association Unis-cité nous propose d'être de nouveau structure accueillante de services civiques. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler cette expérience. Le conseil municipal à l'unanimité est favorable.

Site Gatignol : Monsieur Prioux a déménagé son entreprise sur la commune de Saint-Yrieix. Aussi le site Gatignol va être divisé en quatre lots afin de les proposer à la location d'entreprise. Monsieur le Maire propose que la commune récupère la voirie. Le conseil municipal est favorable à cette proposition. Lorsque les documents d'arpentages seront prêts, Monsieur le Maire soumettra au vote cette intégration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Gwenhaël FRANÇOIS

Danièle BERNARD

André ARNAUDET

Christine DUSSAIGNE

Jérôme NICOLAS

Régine MONDARY

Jacques-Albert MOREL

Aurélien TRUFFANDIER

Bernard AZEN

Claudine MICHELY

Sébastien MICHAUT

Marcelle BUISSON

Laurent CHATEAU

Lisbeth COMBAUD

Didier GENINI

Justine TERRADE

Pascal GUIMARD

Guy JOYEUX

Nicole DELAGE